

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 novembre 2021

PLFR POUR 2021-II - (N° 4702)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 44

présenté par

M. Charles de Courson

à l'amendement n° 7 de la commission des finances

-----

**ARTICLE 12**

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Ce remboursement intégral est mis en œuvre dans les plus brefs délais par les services de l'État. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à garantir aux employeurs et autres organismes débiteurs un remboursement par l'État rapide avant fin 2021.